



AMICALE DES RANDONNEURS CYCLOS-TOURISTES PICTO-CHARENTAIS

CAHIER DES CHARGES SEMAINE ESTIVALE

Date :

La semaine qui englobe le 15 août

Durée :

7 jours, du samedi au vendredi.

Lieu de regroupement :

Le séjour peut se dérouler dans un département français d'une région quelconque. Prévoir un terrain de camping à prix raisonnable, pour ambiance familiale, sans aménagements sophistiqués, avec, si possible, des logements de type bungalows ou Mobil-homes. En cas d'absence de bungalows sur le terrain, prévoir éventuellement une petite liste d'hôtels, chambres d'hôtes, gîtes... à fournir à la demande. L'existence d'une salle ou d'un préau pour un regroupement en cas de pluie peut favoriser la convivialité.

Organisation :

- Prévoir un circuit par jour, **soixante à soixante-cinq kilomètres** pour la journée entière.
- Établir un plan de route sous forme de tableau ou fond de carte routière à diffuser à l'avance par Internet ou à distribuer avant le départ (1 par participant).
- L'organisateur est libre de prévoir une ou plusieurs visites au cours du séjour (musée, château site historique, entreprise...). Pique-nique tiré de la sacoche sur la route le midi.
- Éventuellement prévoir quelques circuits ou visites pour les accompagnateurs marcheurs.
- Solliciter un ou deux responsables de compte-rendu du séjour (d'environ deux pages) ainsi qu'un ou deux responsables photos pour la semaine.

Restauration :

À la charge de chacun. L'organisateur peut prévoir un repas au restaurant ou dîner collectif sur place avec inscription préalable des participants.

2012	Bucilly (02)	Sylvie et Patrice
2013	Plumelec (56)	Jean-Yves
2014	Saint-Sever (40)	Christiane et Paul
2015	Nérac (47)	Mimi et Gérard
2016	Mevmac (19)	Marie-Claude et André
2017	Bourg-Achard (27)	Gaëlle et Régis
2018	Valognes (50)	Marie-Claude et Luc

2019	Lavit-de-Lomagne (82)	Gérard
2020		
2021	Trévoux (69)	Jean-Yves Margot
2022	Venerques (31)	Marie-Agnès
2023	Montgivrais (36)	Marie-Claude Luc
2024	Dieppe ?	Jean Marie-Rose

Responsable : Marie-Agnès Roger

*Document établi par le Comité Directeur à Saint-Denis-du-Pin (17) le 15 octobre 2016
mise à jour le 14 octobre 2023*